



## ADOPTÉZ UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

- 1 Respectez la réglementation, les consignes d'emploi
- 2 Sensibilisez vos proches et vos copains à l'importance de ces quelques règles de prudence
- 3 En cas d'accident, contactez les secours d'urgence:

**15** pour les urgences  
**17** pour la police  
**18** pour les pompiers



## RESPECTEZ CES CONSEILS ET FAITES-LES PARTAGER AUTOUR DE VOUS

En effet, vous ne serez pas ridicule si vous respectez ces règles, bien au contraire. Au bout du compte, vous n'en serez que plus respecté, parce que vous aurez fait votre possible pour préserver l'intégrité physique de vos copains, de vos frères et sœurs, de vos voisins.



Direction Départementale  
de la Sécurité Publique du Bas-Rhin



Dépliant conçu et réalisé en partenariat avec la Ville et l'État, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité

Ne pas jeter sur la voie publique - welcomebyzance.fr - crédits photos: Matton, iStock, CUS - J. Dorkel - Impression: CUS



## FEUX D'ARTIFICES & PÉTARDS

Pour que la fête ne finisse pas aux urgences.

**EN SAVOIR PLUS >>**





## INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION



- ⓐ La vente de pétards aux mineurs de moins de 18 ans est interdite.
- ⓐ Il est interdit d'introduire dans le Bas-Rhin des pétards achetés en Allemagne sauf autorisation d'importation. Les achats non autorisés peuvent être confisqués par la Douane. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.
- ⓐ Le transport de pétards dans les transports en commun (bus et tram) est interdit.
- ⓐ Si la vente de pétards est autorisée aux adultes, elle ne concerne que les petits modèles (classe K1). Les fusées sont interdites. La vente et l'utilisation des pétards sont interdites les quinze premiers jours de juillet et pendant tout le mois de décembre sauf le dernier jour ouvrable de l'année.
- ⓐ Si vous ne respectez pas ces consignes, vous serez passibles d'une sanction, voire d'une condamnation.
- ⓐ Si vous avez blessé quelqu'un, vous ferez l'objet d'une enquête judiciaire avec garde à vue et présentation devant un magistrat.

## QUELQUES CONSEILS POUR ÉVITER LES RISQUES:

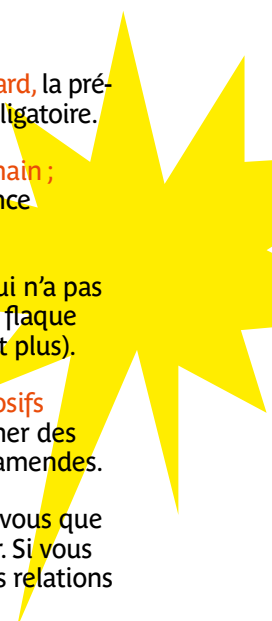


- ⓐ Si un mineur veut faire exploser un pétard, la présence des parents ou d'un adulte est obligatoire.
- ⓐ Un pétard allumé ne se garde pas en main; il doit être jeté au sol et à bonne distance des personnes et des biens.
- ⓐ N'essayez pas de rallumer un pétard qui n'a pas explosé (mieux vaut le noyer dans une flaque d'eau pour que d'autres ne s'en servent plus).
- ⓐ La fabrication artisanale d'engins explosifs est totalement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires avec de lourdes amendes.
- ⓐ OK pour la pétarade, mais... Rappelez-vous que le bruit gêne aussi et peut faire souffrir. Si vous savez vous limiter vous améliorerez vos relations avec vos voisins.

## EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE!



- ⓐ Ne mettez pas inutilement votre vie en danger:
  - votre vie ne sera plus la même avec des blessures graves, peut-être irréversibles.
  - vous pouvez être défiguré (les brûlures du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> degré laissent d'immenses cicatrices ou déforment le visage).
- ⓐ Vous pouvez compromettre votre avenir:
  - ne plus pouvoir exercer tous les métiers (la perte - même partielle - de la vue empêche de devenir pilote ou conducteur, ne permet plus l'accès aux métiers d'intervention et de sécurité... la perte d'un doigt empêche de devenir artisan, musicien, DJ...)
  - devoir renoncer à votre sport favori,
- ⓐ Les blessures par explosion peuvent laisser vos mains dans un tel état que vous ne pourriez même plus vous servir d'un portable ou d'un MP3.



**En cas d'accident, les parents des auteurs mineurs sont responsables civilement et devront payer tous les dégâts causés par leur enfant.**